RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 60**

Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
0413312525

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 13 DÉCEMBRE 2024
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE

OBJET : Budget primitif 2025 : Budget annexe exploitation et vente d'électricité photovoltaïque.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Lors de sa séance du 18 octobre 2024, le Département a approuvé la création d'une régie à autonomie financière pour la vente d'énergie renouvelable ainsi que la création d'un budget annexe « Production photovoltaïque » rattaché au budget général du Département.

Cette délibération n°10 a fait l'objet d'une observation des services préfectoraux au motif que les modalités de fonctionnement de l'avance remboursable n'étaient pas précisées. C'est pourquoi, cette décision est abrogée à la présente séance par un rapport spécifique.

Au-delà de ce correctif, il convient d'examiner le projet de budget primitif 2025 (I) et d'autoriser la signature de la convention de tarification relative à la fourniture d'énergie d'origine photovoltaïque au Département des Bouches-du-Rhône produite par ses centrales photovoltaïques (II).

I – Le budget primitif 2025

La régie à autonomie financière est un service public industriel et commercial (SPIC). Elle doit être gérée comptablement et financièrement au sein d'un budget annexe rattaché au budget général du Département. Ce budget annexe est créé selon l'instruction comptable M4.

Le budget primitif (BP) Production photovoltaïque pour l'exercice 2025 présente les données suivantes :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20241213-108445A-BF-1-1
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Libellés	BP 2025
Recettes	**172 500 €**
Fonctionnement	32 500 €
Investissement	140 000 €
Dépenses	**172 500 €**
Fonctionnement	32 500 €
Investissement	140 000 €

Les recettes

Les recettes de fonctionnement issues de la production des centrales photovoltaïques sont constituées d'une part de la fraction d'électricité autoconsommée et refacturée au budget principal départemental (26 K€) et, d'autre part, du surplus revendu à EDF obligation d'achat (6,5 K€).

En investissement, la recette est constituée d'une avance remboursable à verser par le budget principal départemental de 115 K€ et d'un virement d'excédent de la section de fonctionnement de 25 K€.

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 32,5 K€. Elles correspondent aux frais d'entretien des centrales (7,5 K€) et à un virement à la section d'investissement de 25 K€.

Les dépenses d'investissement sont de 140 K€ pour l'acquisition et la pause des différents équipements nécessaires au fonctionnement des centrales.

II – La convention de tarification de l'énergie d'origine photovoltaïque

L'électricité produite par les centrales photovoltaïques est pour partie autoconsommée. Elle contribue à réduire le recours à des opérateurs externes pour la fourniture d'électricité au profit du Département.

Une convention de tarification doit être adoptée afin de valoriser l'électricité autoconsommée par le Département, produite par ses propres centrales. Elle permet d'asseoir la refacturation des prestations au sein des comptabilités.

L'électricité autoconsommée sera facturée au Département par le budget rattaché au tarif de rachat fixé trimestriellement par EDF obligation d'achat (EDF OA), conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 octobre 2021.

Ce tarif est fixé par site de production et en fonction des termes du contrat de rachat par EDF OA. Il suivra les mêmes évolutions tarifaires que celles fixées par EDF OA.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20241213-108445A-BF-1-1
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20241213-108445A-BF-1-1
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CD-2024-12-13-60

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 13 DÉCEMBRE 2024

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE

OBJET : Budget primitif 2025 : Budget annexe exploitation et vente d'électricité photovoltaïque.

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi treize décembre à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINE, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Donne(nt) pouvoir :
Mme Laurence ANGELETTI à M. Cyrille BLINT, Mme Nouriati DJAMBAE à Mme Sophie CAMARD, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, M. Yannick GUERIN à Mme Julie ARIAS, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, Mme Josette SPORTIELLO à M. Sébastien JIBRAYEL.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20241213-108445A-BF-1-1
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CD-2024-12-13-60

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 13 DÉCEMBRE 2024

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINE

OBJET : Budget primitif 2025 : Budget annexe exploitation et vente d'électricité photovoltaïque.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 13 décembre 2024, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe Production photovoltaïque tel qu'annexé à la présente délibération ;

- d'autoriser la signature de la convention de tarification de l'énergie d'origine photovoltaïque entre le budget principal départemental et le budget annexe Production photovoltaïque ;

- de préciser que le budget est adopté sans vote formel, par chapitre, selon l'approche par nature fixée par la nomenclature comptable M4.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20241213-108445A-BF-1-1
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Adopte à l'unanimité

Pour : 47
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINE, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 11
Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Samia GHALI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20241213-108445A-BF-1-1
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024